ISNEA
Institut Scientifique
Nord Est Atlantique

Saint-Laurent Blangy, le 29 décembre 2017

Monsieur Nicolas Hulot, Ministre d'Etat
Ministère de la transition écologique et solidaire
246 Boulevard Saint Germain
75 007 PARIS.

Objet : Compte rendu du rapport du
Conseil scientifique de l'ONCFS
sur la migration prénuptiale de l'oie cendrée.

Monsieur le Ministre,

En date du 13 novembre 2017, le directeur de l'Eau et de la Biodiversité a adressé une saisine, pour avis au Conseil Scientifique de l'ONCFS, sur quatre questions relatives au rapport de l'ONCFS (2014) portant sur le programme national oie cendrée (2011-2014), et une question relative au rapport ISNEA/OMPO à propos de la connaissance de la migration prénuptiale des oies cendrées.

Le Conseil Scientifique s'est réuni le 14 décembre. Cette réunion a donné lieu à un compte-rendu qui vous a été adressé le 15 décembre 2017 par le Président du Conseil Scientifique de l'ONCFS.

Par le présent courrier, je souhaite fermement réagir sur plusieurs points de forme et de fond quant à cette démarche et au rendu de cette consultation.

Je dénonce le fait que le CS de l'ONCFS, n'ait pas saisi l'occasion de cette saisine pour se déterminer scientifiquement sur le contenu du rapport ONCFS (2014) qui n'a jamais fait l'objet d'une expertise scientifique approfondie.
En outre, pour respecter les règles de neutralité et d'impartialité qu'exige le traitement d'une saisine, le CS n'aurait jamais dû se prévaloir de l'expertise de M. Nilsson, l'un des principaux auteurs du dit-rapport.

En effet, le rapport du CS de l'ONCFS, ignorant la saisine, ne se prononce ni sur la pertinence des méthodes utilisées par cet Etablissement pour définir précisément le démarrage de la migration, ni sur la chrono-séquence et les différences de phénologies migratoires entre l'axe Est et Ouest de migration relatées pour cette espèce en France.

Est-il acceptable que des experts scientifiques, pourtant officiellement sollicités, ne se prononcent que sur une partie du contentieux scientifique et non sur les sujets qui remettent en question l'approche scientifique de l'ONCFS ?
De fait, l'attitude du CS vis-à-vis d'ISNEA/OMPO apparaît comme inéquitable.

Ces éléments ainsi que les multiples questionnements relatifs au rapport du CS qui vous a été rendu font planer un doute légitime sur l'objectivité du CS de l'ONCFS.

En s'abstenant de répondre aux quatre questions préalables de cette saisine, le CS de l'ONCFS n'a pas rempli sa mission, au risque de paraître partisan dans cette affaire qui devrait strictement rester sur le plan scientifique.
Comment dès lors fonder des décisions objectives et respectables par les acteurs sociaux ?

Nous demandons que les 4 questions de la saisine présentée soient enfin clairement traitées selon une démarche scientifique objective.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, en l'expression de ma considération distinguée.

Patrick MASSENET

Président de l'ISNEA

Rue Victor Gressier
La Fosse aux Loups
BP 80091
62053 Saint-Laurent-Blangy cedex
email: contact@insea.eu

Rue Victor Gressier
La Fosse aux Loups
BP 80091
62053 Saint-Laurent-Blangy cedex
email: contact@insea.eu